

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2008042

Signataire : MG/PC

OBJET : Désignation au sein du Conseil Municipal d'un correspondant défense.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les deux circulaires du Secrétariat d'Etat à la Défense des 26 octobre 2001 et 18 février 2002,

Vu la circulaire du Ministre de la Défense en date du 27 janvier 2004,

Vu l'instruction n° 1590 du 24 avril 2002 relative aux correspondants défense,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Tous ensemble pour Aubervilliers" ayant voté contre, Mme DESCAMPS du groupe "Union du nouvel Aubervilliers" et les membres du groupe "Aubervilliers, en marche pour le changement" s'étant abstenus. M. Bernard VINCENT étant absent,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Désigne MILIA Philippe en tant que correspondant défense.

le Maire